

25 mai 2021

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4132 du 20 avril 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a précisé qu'il n'y a pas eu de cas de regroupement familial au Luxembourg de personnes dont la demande de protection internationale a été rejetée et qui se trouvent en situation irrégulière, ce qui n'est d'ailleurs pas possible par la loi.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4107 du 19 mai 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des informations sur le nombre de mineurs non accompagnés demandeurs de protection internationale portés disparus après leur arrivée au Luxembourg. De manière générale, le ministre a informé que le nombre de tels disparitions a diminué ces dernières années. En ce qui concerne les données collectées dans ce contexte, le ministre a précisé que la Police enregistre tous les mineurs portés disparus, quelle que soit leur nationalité ou statut.
- Le 17 mai 2021, la présidence du Conseil et les représentants du Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur [un projet de directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers hautement qualifiés qui viennent vivre et travailler dans l'UE](#) (directive "carte bleue"). Le nouveau régime introduira des règles efficaces pour attirer des travailleurs dotés de compétences élevées en prévoyant notamment des conditions d'admission plus souples, des droits renforcés ainsi que la possibilité de se rendre et de travailler plus facilement dans d'autres États membres de l'UE. L'accord politique provisoire est soumis à l'approbation du Conseil et du Parlement européen avant de faire l'objet de la procédure d'adoption formelle.

### Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de [la 34ème édition de l'EMN Bulletin](#), couvrant la période de janvier à mars 2021 et incluant les statistiques pertinentes les plus récentes.

### SAVE THE DATE

Le Collectif Réfugiés Luxembourg (LFR) et EMN Luxembourg ont le plaisir de vous annoncer une visioconférence qui se tiendra le 18 juin 2021 de 9h à 13h, intitulée:

« **Le devenir de l'enfant migrant non accompagné au Luxembourg** »

Plus d'informations sur les modalités d'inscription vont être communiquées sous peu.

### Chiffre de la semaine: 2 229

Entre 2011 et 2020, le Luxembourg a opéré 2 229 transferts de demandeurs de protection internationale vers un État considéré comme compétent pour l'examen des demandes de protection internationale en vertu de l'application du règlement Dublin. Pendant la même période, le nombre de personnes transférées vers le Luxembourg en provenance d'un autre État parti au règlement Dublin était de 631.

Source: Direction de l'Immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)